

le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la Loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

l'autre
en présence de
demeurant à
de

De

à

de

De

à

de

Et de

à

d

Après quoi, moi,

d

, faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé qu'au nom de la Loi, lesdits époux sont unis en mariage, et ai donné lecture du présent acte aux parties comparantes, et ont lesdits

, Département d
âgé de

ans ;

, profession

, Département d
âgé de

ans ;

, demeurant
, profession

, Département d
âgé de

ans ;

, demeurant
, profession

, Département d
âgé de

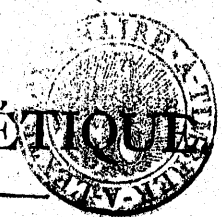
ans ;

, demeurant
, profession

Maire

Les Tables alphabétiques doivent être faites et certifiées par les Officiers de l'Etat Civil dans le mois qui suivra la clôture du Registre, c'est-à-dire en Janvier 1809, (art. 2 et 4 du Décret Impérial du 20 Juillet 1807).

TABLE ALPHABÉTIQUE



A			H		
			launick jean B ^{ut}	3	
B			K		
Brankner jean B ^{ut}	10		Kochelberg françois	9	
Bougniet Maximilien Joseph	11				
Brabant guillaume Martin	19		M		
C			Michiels j'acques	14	
D			P		
Delès charles Joseph	14		pierquin pierre Joseph	1	
Delens antoine	6		pollaert Antoine	16	
Dehaeck j'acques	12		R		
E			Rapard guillaume	18	
filles henry	2		S		
G			Stoff Bernard alexandre	17	
goossens mathias Dr. Craps	15				

maged

V

Van der Meer	5
Van der Meer	7
Van der Meer	12

Contine les tables alphabetique
par Mois Soultigue et les de
letat Cist ysther les pourvoir 1809

Remont d'au 3
un jour d'au 3 d'au 3